

La non notation des tons en transcription orthographique du dioula du Burkina : quelques points de réflexion.

Alou KEITA

Université de Ouagadougou

0. Introduction

L'orthographe, qu'elle soit d'usage ou de règle, obéit à un certain nombre de principes dont : la reproduction de la prononciation, la fidélité à la phonologie de la langue, la nécessité d'une convention et la prise en compte de l'évolution de la langue. Elle doit reproduire la prononciation des mots avec précision et économie. Elle vise à la fois l'écriture et la lecture. Une mauvaise graphie peut entraîner une mauvaise lecture.

L'orthographe doit être fidèle à la phonologie de la langue en ce sens qu'il doit y avoir une intime harmonie entre le système orthographique et le système phonologique de la langue. A l'instar de cette fidélité au système phonologique, la norme orthographique doit refléter, le cas échéant, les caractéristiques tonales, lexicales et sémantiques de la langue.

Il est courant d'entendre ceci : "qui dit orthographe, dit convention". Certes, l'orthographe nécessite une convention, mais convention veut-il dire élaborer des règles non conformes à la réalité, des règles susceptibles de compromettre le devenir naturel de la langue ? La convention ne doit-elle pas s'appuyer, elle aussi, sur une très bonne connaissance de la langue concernée ?

L'orthographe ne doit pas être figée ; elle doit tenir compte de l'évolution de la langue. Par conséquent, l'institution habilitée à statuer en matière de la norme orthographique doit être ouverte aux réformes, aux ajustements à chaque fois que cela se révèle nécessaire. Et cela doit se faire dans un cadre institutionnel.

C'est fort de ces quelques principes que nous portons un regard critique sur les règles orthographiques du dioula, version provisoire, 1999, Sous-commission nationale du dioula. Dans le présent article, nous limiterons la réflexion au problème de la notation ou de la non notation des tons, aux raisons et aux conséquences de la non notation des tons, au système d'écriture des tons.

Ce regard se veut humblement constructif dans la mesure où il s'agit d'un document provisoire. Il se veut aussi un clin d'œil adressé aux utilisateurs du dioula de Côte d'Ivoire et du bambara du Mali. Dans ces deux pays, on constate qu'on ne note pas les tons en transcription orthographique.

Soulignons l'accueil favorable que nous avons réservé à ce nouveau guide de la transcription orthographique du dioula. C'est le document le plus complet en ce qui concerne les règles de transcription orthographique du dioula du Burkina. Il constitue une référence, un repère pour tous les utilisateurs de la langue dioula au Burkina. C'est un outil incontournable pour l'enseignement de la transcription orthographique du dioula¹. Il est indispensable aussi à tout projet d'élaboration de manuel de transcription orthographique du dioula. Il pourrait inspirer aussi les spécialistes du bambara et du dioula de Côte d'Ivoire en vue d'une éventuelle révision de leurs règles de l'orthographe ou d'une souhaitable harmonisation des systèmes orthographiques du dioula et du bambara. Dans le présent travail nous le désignerons par : Sous-commission nationale du dioula (1999).

I. Notation ou non notation des tons ?

Tout d'abord, rappelons qu'en dioula du Burkina il existe deux types de tons : d'une part, les tons ponctuels, au nombre de deux : un ton haut et un ton bas, et d'autre part, les tons mélodiques. En dioula les tons assument une fonction lexicale et une fonction grammaticale. Autrement dit, on leur reconnaît une fonction distinctive tant au niveau sémantique qu'au niveau grammatical. L'importance fonctionnelle des tons en dioula est exprimée dans Sous-commission nationale (1999 :21) en ces termes : " *A l'oral, les tons en dioula permettent de distinguer, premièrement, du point de vue sémantique : - deux mots qui s'écrivent avec les mêmes lettres [ils sont très nombreux en dioula !] – les mots composés des groupes nominaux ou verbaux comprenant les mêmes éléments. Deuxièmement, du point de vue grammatical, la forme définie de la forme indéfinie en ce qui concerne les noms*".

Malgré cette fonction hautement distinctive, il a été décidé (finalement !) de ne pas écrire les tons en orthographe dioula. La Sous-commission nationale du dioula (1999 : 21) justifie cette décision : " *Compte tenu de ces fonctions des tons, leur notation avait été préconisée dans les règles orthographiques du dioula. Dans la pratique cependant, ces unités n'ont jamais été écrites. Le fait de ne pas écrire les tons ne gêne aucunement les dioulaphones qui apprennent à lire les textes écrits en dioula. Ils parviennent à rétablir les tons dès qu'ils savent reconnaître les lettres. Par conséquent, les tons ne seront pas écrits dans l'orthographe du dioula. Dans les ouvrages lexicographiques tels que les dictionnaires et les lexiques généraux ou spécialisés, les tons seront obligatoirement notés*".

¹ A l'Université de Ouagadougou, nous assurons cet enseignement au département de linguistique et nous initions les étudiants du département des langues vivantes à la transcription orthographique du dioula.

Le seul cas pour lequel on y a prévu une règle pour distinguer deux lexies qui se confondraient sans les tons est celui des pronoms personnels à 3^e personne du singulier et à 2^e personne du pluriel. En effet, dans Sous-commission nationale du dioula (1999 : 22) il est écrit que : " *le fait de ne pas écrire les tons dans l'orthographe entraîne le problème de la distinction entre les pronoms personnels à "il/elle" et à "vous". Pour résoudre ce problème, on écrira la troisième personne du singulier comme suit : à (a avec accent grave). Le pronom de la deuxième personne du pluriel s'écrira alors a sans aucune marque particulière*". La raison qui aurait milité en faveur de la représentation du ton du pronom de la 3^e personne du singulier est la coïncidence de cette forme avec la préposition à plus facile à écrire que á, ce, du fait de son existence sur les machines. C'est donc pour une raison de commodité.

Nous approuvons cette décision ponctuelle et singulière de distinguer deux lexies à l'aide d'un signe diacritique mis au niveau supra-segmental et qui fait penser au ton bas. Mais dans une logique des tons, nous aurions préféré qu'on décidât de marquer plutôt le ton haut, c'est à dire celui du pronom de la 2^e personne du pluriel. Cela aurait été en harmonie avec les règles de notation des tons qui étaient préconisées et qui pourraient l'être de nouveau.

Il faut noter que ce ne sont pas les seuls cas d'ambiguïté lexicale provoquée par la non notation des tons. Comme l'ont déjà montré plusieurs spécialistes des langues mande, il existe en dioula du Burkina beaucoup d'autres paires minimales tonales. Contrairement aux deux pronoms personnels, rien n'est malheureusement prévu dans Sous-commission nationale (1999) pour distinguer ces paires minimales tonales.

II. Pourquoi ne pas noter les tons dans la transcription orthographique ?

Le dioula du Burkina n'est pas la seule langue pour laquelle on n'écrit pas les tons sur le plan orthographique. Beaucoup de langues négro-africaines à tons sont transcrites orthographiquement sans les tons ; cela est, par exemple, le cas du moore une des langues nationales les mieux décrites au Burkina.

Les raisons avancées dans Sous-commission nationale (1999), et toutes celles entendues çà et là sont :

- pesanteurs pédagogiques : les apprenants auraient énormément de difficultés avec les tons ;
- comparaison avec les langues où on ne note pas les tons sur le plan orthographique : il s'agit ici de l'habitude à transcrire sans les tons que les uns et les autres ont acquise. C'est soit les langues européennes qui n'ont pas de tons et auxquelles on est habitué, soit des langues à tons qu'on transcrit sans les tons ;

- difficulté à percevoir les réalisations tonales. Cette raison est perçue, par exemple, par D.J.-F. SANOU qui, se référant à B. COULIBALY (1989), l'exprime dans sa communication (1994 : 1) : *"c'est la difficulté inhérente à la discrimination et à la transcription de ces éléments [les tons] qui amènent les auteurs des documents à les éviter. On est tenté de le croire effectivement lorsque l'on constate la difficulté éprouvée par beaucoup de techniciens et de praticiens dans l'appréhension correcte des tons"*.

- source de complication : problème de représentation, de surcharge graphique. Selon Boubacar DIARRA (1984 : 75) : *"l'une des raisons de cette lacune [la non notation des tons dans les textes à caractère non scientifique] étant que les graphèmes officiels {è} et {ô} ne se prêtent pas au support d'autres diacritiques, notamment {'} et {'} qui servent généralement à marquer les tons haut et bas"*. Il est évident que cette raison n'est plus valable du fait du remplacement des graphèmes {è} et {ô} respectivement par {e} et {o}.

- complexité du système tonal : en ce qui concerne le dioula d'Odienné, Cassian BRACONNIER (1982 : 486) écrit : *"l'examen du système tonal d'Odienné (sic) nous paraît plutôt militer contre la notation des tons dans l'orthographe du dioula et ceci pour deux raisons. Par sa complexité d'abord"*. La seconde raison serait les difficultés qu'un moniteur d'alphabétisation pourrait rencontrer du fait que : *"dans la plupart des grandes villes du sud de la Côte-d'Ivoire [...] une classe d'alphabétisation en dioula contiendra des dioula d'Odienné mêlés à des mandingues dont le système tonal est proche du bambara"*.

- possibilité de lire et de comprendre le message sans les tons, ce, grâce à l'apport du contexte immédiat. Les éléments contextuels en question pourraient être lexicaux, grammaticaux, sémantiques et pragmatiques. C'est vrai que les contextes linguistique et situationnel peuvent aider le lecteur, mais il est des cas où ils n'évitent pas certaines erreurs de lecture.

- éventualité de la disparition des tons de nos langues. Le tenant² de cette thèse pour le moins stupéfiante mais qui mérite néanmoins une étude afin de déterminer sa véracité ou pas, la justifie par le fait que les Peuls parlent le dioula sans les tons.

Ces raisons - elles ne sont pas exhaustives ! - qui ont milité en faveur de la non notation des tons dans le système orthographique sont très discutables, voire pas toutes assez fondées pour ne pas noter les tons, éléments intrinsèques de nos langues.

D'abord en ce qui concerne les pesanteurs pédagogiques que l'on évoque, de deux choses l'une, - si ce n'est pas les deux à la fois - : soit on sous-estime la capacité

² Un collègue malien. C'était en 1998 à Paris, lors d'un débat informel sur la pertinence de noter les tons en transcription orthographique.

d'acquisition des femmes et des hommes à alphabétiser dans nos langues, soit on n'ose pas avouer ses propres insuffisances dans le repérage et dans l'analyse des tons. Quand, où et comment a-t-on essayé véritablement d'enseigner les lexies avec leurs tons et qu'on ait échoué?

En dioula du Burkina, on trouve que noter les tons pose des difficultés aux apprenants, mais par ailleurs, dans les manuels d'apprentissage du français à partir des acquis de l'alphabétisation en langue nationale élaborés en dioula pour les mêmes apprenants, on ne manque pas de scrupule à concevoir plusieurs leçons sur l'usage de l'accent aigu, de l'accent grave, de l'accent circonflexe, de la cédille, de l'apostrophe, du tréma, du trait d'union, des guillemets et d'autres diacritiques ! Cet usage-là pose-t-il moins de difficultés que l'usage orthographique des tons ? Humblement, nous pensons que l'emploi de ces signes diacritiques par les apprenants est encourageant pour la représentation orthographique des tons en dioula du Burkina.

Il faut remarquer que généralement, les transcriptions phonétique et phonologique ont précédé la transcription orthographique. Et pour ces deux types de transcription, les spécialistes des langues négro-africaines notent les tons et tous les tons. Pour ces mêmes spécialistes, en conformité avec les non spécialistes, on comprend alors difficilement la réticence à noter les tons dans l'orthographe.

III. Conséquences de la non notation des tons

La non notation des tons et l'absence de règles dans Sous-commission nationale du dioula (1999) posent un certain nombre de problèmes tant au niveau de l'orthographe d'usage que de l'orthographe de règle. Il s'agit essentiellement des difficultés de distinction et des difficultés de lecture et de compréhension des lexies prises aussi bien isolément que dans certains contextes.

1. Cas de difficultés de distinction de lexies isolées

Nous présentons des paires minimales tonales qui, à l'instar des pronoms à "il / elle" et a "vous", sans les tons, présentent des risques de confusion. Nous avons délibérément allongé la liste pour marquer l'importance de ces paires en dioula du Burkina.

ba [bá] "mère", "fleuve"	et	ba [bà] "chèvre"
bagi [bági] "étouffe"	et	bagi [bàgi] "lèpre"
bugun [búgù] "gonfler"	et	bugun [bùgù] "se blottir"

cekise [cékisé] "taille" courageux"	et	cekise [cèkisé] "homme"
ce [cé] "milieu, ceinture"	et	ce [cè] "homme"
ci [ci] "envoyer"	et	ci [ci] "fendre"
daba [dábá] "encre"	et	daba [dábà] "houe"
daga [dágá] "siège"	et	daga [dágà] "canari"
dan [dá] "compter"	et	dan [dà] "semmer"
deli [déli] "demander"	et	deli [dèli] "habiter"
fan [fá] "œuf"	et	fan [fâ] "côté, direction"
falen [fálé] "pousser, croître"	et	falen [fâlè] "échanger"
fara [fárá] "rocher, coque"	et	fara [fàrà] "écorce"
filen [filé] "calebasse"	et	filen [filè] "sifflet"
fini [fini] "fonio"	et	fini [fini] "tissu, étoffe"
furu [fúru] "mariage"	et	furu [fùru] "estomac, panse"
kɔgɔ [kógò] "poitrine, thorax "	et	kɔgɔ [kògò] "sel"
kɔrɔ [kórò] " dessous, sens "	et	kɔrɔ [kòrò] "vieux"
kaba [kábá] "pierre, pile électrique"	et	kaba [kàbà] "maïs"
kalan [kálá] "coudre"	et	kalan [kàlà] "lire"
kasa [kásá] "odeur"	et	kasa [kàsá] "couverture en laine"
kunu [kúnú] "réveiller"	et	kunu [kùnù] "avalier"
le [lé] "plaine"	et	le [lè] "cochon "
masa [màsá] "parent"	et	masa [màsà] "chef, roi"
mugu [múgú] "réduire en poudre, en farine"	et	mugu [mùgù] "luxer, fouler"
nanbara [nàbàrá] "triche"	et	nanbara [nàbàrà] "paralitique"
sɔsɔ [sósó] "bourrer"	et	sɔsɔ [sòsò] "contredire"
sɔsɔli [sósóli] "fait de bourrer"	et	sɔsɔli [sòsòli] "fait de contredire"
sanga [sǎgá] "temps, moment, succès, mode "	et	sanga [sǎgà] "deuil"

so [só] "maison"	et	so [sò] "cheval"
segen [séǎǎ] "potasse"	et	segen [sèǎǎ] "fatigue"
sensen [sésé] "tamiser, filtrer"	et	sensen [sèsè] "conduire en procession lente"
su [sú] "nuit"	et	su [sù] "cadavre"
susu [súsú] "sucrer, aspirer"	et	susu [sùsù] "piler"
tɔgɔ [tógò] "nom, appellation"	et	tɔgɔ [tògò] "hanche"
tɔgɔma [tógómá] "homonyme" hanche"	et	tɔgɔma [tògòmà] "muni de ton [tǎ] "association"
taga [tágá] "départ "	et	taga [tàgà] "dent molaire"
tama [támá] "pièce de monnaie valant 1 F"	et	tama [tàmà] "lance"
ten [tè] "front"	et	ten [tè] "palme"
tugu [túgú] "fermer"	et	tugu [tùgù] "mettre bout à bout"
woro [wóró] "cuisse"	et	woro [wòrò] "cola"
wulu [wúlú] "pénis"	et	wulu [wùlù] "chien"

Pour toutes ces lexies dont la liste est loin d'être exhaustive, sans les équivalents en français, on ne peut pas les distinguer sémantiquement. Et n'étant pas des homophones, la lecture de ces lexies prises dans un sens ou dans un autre pose des difficultés à cause de la non notation des tons. Nous trouvons regrettable que la distinction faite à l'oral ne soit pas représentée à l'écrit. Cela est un obstacle à l'un des objectifs de l'orthographe, à savoir : contribuer à désambigüiser les formes qui ne le sont pas à l'oral, n'en parlons pas de celles qui le sont.

Par ailleurs, sans les tons, ces lexies deviennent des homographes ; elles pourraient être ainsi hâtivement analysées comme étant des lexies polysémiques si on ne travaille que sur un corpus écrit.

Les lexies qui, à l'instar de la paire tonale à et a, contrastent au niveau tonal, sont assez nombreuses pour qu'on n'en tienne pas compte. Notre suggestion serait de noter la lexie avec son premier ton haut.

2. Cas de difficultés de distinction de lexies dans un contexte linguistique

Penser que le contexte permet de distinguer les lexies, de les lire, de les comprendre sans les tons, et par conséquent de se passer de l'écriture orthographique des tons, n'est pas toujours juste ; la preuve, les énoncés ci-après peuvent être diversement interprétés :

Énoncé 1 : Wulu wulila ka lo :

1. "le chien s'est mis debout"
2. "le pénis est entré en érection"

Énoncé 2 : Muso nin cee ka misen :

1. "le mari de cette femme est mince "
2. "la taille de cette femme est mince".

Énoncé 3 : Nanbara te basi mo :

1. "le paralytique ne fait pas cuire pas le couscous"
2. "la triche ne fait pas cuire le couscous"
3. "le paralytique ne fait pas cuire le médicament"
4. "la triche ne fait pas cuire le médicament".

Ces cas d'ambiguïté et d'autres que nous présentons ci-après nous amènent à relativiser le point de vue selon lequel "*Le non respect de la marque des tons dans l'orthographe ne semble d'ailleurs aucunement gênant pour la lecture et la compréhension des textes*" (cf D.J-F. SANOU (1994 : 1) ou Sous-commission nationale du dioula (1999 :21).

Lors des séances de lecture des textes transcrits orthographiquement, nous relevons beaucoup de difficultés et d'erreurs concernant le schème tonal des lexies. Ces difficultés sont diverses et ont plusieurs points d'ancrage.

- La lexie est peu ou pas connue du lecteur ou a une fréquence d'utilisation faible : pour une lecture juste de ces cas, ni les contextes linguistique et situationnel, ni même la traduction dans une langue connue du lecteur ne peuvent être d'un grand secours. Nous l'avons constaté à travers, par exemple, la lecture des lexies sofaw, biyen et kala, employées, respectivement, dans les contextes suivants :

- Waledeku poroze (1991 :12) : "[...] O bi nin bee ra musokoroni do tun be yen, a y'a bee men, a wilira ka taa a fo masace ye. Masace ye sofaw bila k'o ka taa deen n'a face mine ka na n'o ye. "

- Waledeku poroze (1991 : 34-35) : "Sonsani ka mɔgɔw y'a ke ten foo ka taa ni sogo bee ye, ka nugu ni biyen dɔrɔn to yen. Wɔlɔnni ko : "n bina biyen nin nene k'a file ? [...]
Dɔɔni wɔlɔnni ko biyen b'ale kɔnɔ dimina, dɔɔni tugu wɔlɔnni ko biyen nin b'a fe k'ale faga".

- Waledeku poroze (1991 : 57-58) : "cee ko n'o lo, a ka sogo nin d'ale ma, sini a ka na kalasugu do mine. Deen ye sogo di ka taa soo. Dugu gwera, deen wilila ka taa a ka kala mine. A segito, sanji finna, o y'a sɔrɔ masace ka soo le ka surun a ra, a taara don yen n'a ka kala ye, masace n'a ka sokɔnɔmɔgɔw bee tun ye fiyentɔw ye "

Malgré la présence dans le contexte linguistique de lexies susceptibles d'aider le lecteur (cela est le cas, par exemple, de nugu "tripe " et de nene "goûter " en ce qui concerne biyen) et malgré plusieurs bonnes lectures par l'enseignant et la prise en compte du contexte situationnel, des étudiants dioulaphones ont lu la lexie biyen avec un ton bas sur la première syllabe au lieu du ton haut. Avec le ton bas, la lexie signifie "lance" ce qui crée un contresens dans le contexte concerné. Les étudiants ont aussi buté sur la lexie sofaw ; certains ont demandé s'il fallait la lire à la française ou pas ! Le contexte n'a pas permis non plus de savoir aisément le ton de kala ; certains étudiants l'ont lu avec un ton haut sur la première syllabe au lieu du ton bas, ce qui engendra aussi un contresens.

- Les néologies : les étudiants hésitent presque systématiquement sur les néologies. Même avec la présence de l'équivalent en français, la lecture des néologies pose des difficultés à cause de l'absence des tons. Cela s'est vérifié avec les néologies présentées dans Sous-commission nationale du dioula (1999 : 58) ; ce sont :

Les accolades = kɔnkɔɔnw

Les crochets = sinsanbaaw

Les guillemets = kɔnkɔnliw

Les parenthèses = sinsanniinw / kalaniinw

Le point virgule = tomi ni kori.

En effet, ces lexies ont été lues avec plusieurs schèmes tonals différents. Certains étudiants n'ont pas osé les lire pour la simple raison qu'ils ne les connaissaient pas. On a constaté aussi que la lexie misali "exemple" pose le même problème que les néologies. Signalons que l'on ne peut pas compter sur les lexiques ou les dictionnaires pour deux

2. Cas de difficultés de distinction de lexies dans un contexte linguistique

Penser que le contexte permet de distinguer les lexies, de les lire, de les comprendre sans les tons, et par conséquent de se passer de l'écriture orthographique des tons, n'est pas toujours juste ; la preuve, les énoncés ci-après peuvent être diversement interprétés :

Énoncé 1 : Wulu wulila ka lo :

1. "le chien s'est mis debout"
2. "le pénis est entré en érection"

Énoncé 2 : Muso nin cee ka misen :

1. "le mari de cette femme est mince "
2. "la taille de cette femme est mince".

Énoncé 3 : Nanbara te basi mo :

1. "le paralytique ne fait pas cuire pas le couscous"
2. "la triche ne fait pas cuire le couscous"
3. "le paralytique ne fait pas cuire le médicament"
4. "la triche ne fait pas cuire le médicament".

Ces cas d'ambiguïté et d'autres que nous présentons ci-après nous amènent à relativiser le point de vue selon lequel "*Le non respect de la marque des tons dans l'orthographe ne semble d'ailleurs aucunement gênant pour la lecture et la compréhension des textes*" (cf D.J-F. SANOU (1994 : 1) ou Sous-commission nationale du dioula (1999 :21).

Lors des séances de lecture des textes transcrits orthographiquement, nous relevons beaucoup de difficultés et d'erreurs concernant le schème tonal des lexies. Ces difficultés sont diverses et ont plusieurs points d'ancrage.

- La lexie est peu ou pas connue du lecteur ou a une fréquence d'utilisation faible : pour une lecture juste de ces cas, ni les contextes linguistique et situationnel, ni même la traduction dans une langue connue du lecteur ne peuvent être d'un grand secours. Nous l'avons constaté à travers, par exemple, la lecture des lexies sofaw, biyen et kala, employées, respectivement, dans les contextes suivants :

- Waledeku poroze (1991 :12) : "[...] O bi nin bee ra musokoroni do tun be yen, a y'a bee men, a wilira ka taa a fo masace ye. Masace ye sofaw bila k'o ka taa deen n'a face mine ka na n'o ye. "

- Waledeku poroze (1991 : 34-35) : "Sonsani ka mɔgɔw y'a ke ten foo ka taa ni sogo bee ye, ka nugu ni biyen dɔrɔn to yen. Wɔlɔnni ko : "n bina biyen nin nene k'a file ? [...]
Dɔɔni wɔlɔnni ko biyen b'ale kɔnɔ dimina, dɔɔni tugu wɔlɔnni ko biyen nin b'a fe k'ale faga".

- Waledeku poroze (1991 : 57-58) : "cee ko n'o lo, a ka sogo nin d'ale ma, sini a ka na kalasugu do mine. Deen ye sogo di ka taa soo. Dugu gwera, deen wilila ka taa a ka kala mine. A segito, sanji finna, o y'a sɔrɔ masace ka soo le ka surun a ra, a taara don yen n'a ka kala ye, masace n'a ka sokɔnɔmɔgɔw bee tun ye fiyentɔw ye".

Malgré la présence dans le contexte linguistique de lexies susceptibles d'aider le lecteur (cela est le cas, par exemple, de nugu "tripe" et de nene "goûter" en ce qui concerne biyen) et malgré plusieurs bonnes lectures par l'enseignant et la prise en compte du contexte situationnel, des étudiants dioulaphones ont lu la lexie biyen avec un ton bas sur la première syllabe au lieu du ton haut. Avec le ton bas, la lexie signifie "lance" ce qui crée un contresens dans le contexte concerné. Les étudiants ont aussi buté sur la lexie sofaw ; certains ont demandé s'il fallait la lire à la française ou pas ! Le contexte n'a pas permis non plus de savoir aisément le ton de kala ; certains étudiants l'ont lu avec un ton haut sur la première syllabe au lieu du ton bas, ce qui engendra aussi un contresens.

- Les néologies : les étudiants hésitent presque systématiquement sur les néologies. Même avec la présence de l'équivalent en français, la lecture des néologies pose des difficultés à cause de l'absence des tons. Cela s'est vérifié avec les néologies présentées dans Sous-commission nationale du dioula (1999 : 58) ; ce sont :

Les accolades = kɔnkɔɔnw

Les crochets = sinsanbaaw

Les guillemets = kɔnkɔnliw

Les parenthèses = sinsanniinw / kalaniinw

Le point virgule = tomi ni kori.

En effet, ces lexies ont été lues avec plusieurs schèmes tonals différents. Certains étudiants n'ont pas osé les lire pour la simple raison qu'ils ne les connaissaient pas. On a constaté aussi que la lexie misali "exemple" pose le même problème que les néologies. Signalons que l'on ne peut pas compter sur les lexiques ou les dictionnaires pour deux

raisons : l'absence de la plupart des néologies ou la non notation des tons dans ces documents. Ces difficultés n'auraient pas existé si les tons avaient été représentés dans l'orthographe.

- Nous avons aussi constaté que le fait de ne pas noter les tons pose d'énormes difficultés pour distinguer les substantifs qui sont employés au défini de ceux qui le sont à l'indéfini. Certes dans Sous-commission nationale du dioula (1999 : 32) on a décidé que : *"le nom à la forme "définie" sera marqué par la copie de la voyelle finale ; le nom à la forme " indéfinie " ne sera pas marqué"*, mais cette règle n'a pas pour le moment connu un début d'application.

- La non notation des tons ne permet pas de rendre compte ou d'expliquer efficacement aux apprenants, quels qu'ils soient, des phénomènes phonétiques tels que le rehaussement tonal, l'abaissement tonal et la compacité tonale ; ces phénomènes sont observés dans les syntagmes ou dans les mots composés.

- Un autre aspect du problème de l'écriture des tons en dioula est la difficulté qu'on aura à appliquer la décision de la Sous-commission nationale (1999 : 21) qui consiste à noter les tons *"dans les ouvrages lexicographiques tels que les dictionnaires et les lexiques généraux ou spécialisés"* et dans les travaux scientifiques. Cette difficulté est due au fait qu'on n'a mis à la disposition des usagers aucune règle de transcription orthographique des tons. Il aurait fallu, par exemple, rappeler et renvoyer les éventuels utilisateurs aux principales indications concernant la notation des tons contenues dans la Décision fixant l'alphabet dioula en 1973.

L'orthographe, contrairement à ce que beaucoup de personnes pensent, ne devrait pas être faite uniquement pour les locuteurs natifs de la langue. Il faut penser aussi aux apprenants du dioula comme langue seconde. Ceux-ci auront beaucoup de peine à s'appuyer sur les contextes linguistique et situationnel pour lire correctement sans les tons.

Nous prôtons la notation des tons en orthographe. Cela n'est ni par dogmatisme, ni par manque d'humilité. Notre position se justifie non seulement par les principes de l'orthographe, mais surtout par le fait que la notation des tons permet d'aplanir certaines difficultés d'identification, de lecture, de compréhension des lexies. En plus de cela, dans la pratique la notation des tons du dioula du Burkina ne pose pas autant de difficultés que l'on pense. Cette position nécessite l'élaboration d'un système d'écriture des tons.

IV. Système d'écriture des tons

Tout comme Dafrassi J.-F. Sanou le rappelle dans sa communication (1994 : 2) *"les réunions de concertation des experts de la langue mandenkan à Niamey et Ouagadougou (1979) puis Bamako (1980) avaient abouti à l'adoption après certaines modifications des propositions de transcription orthographique des tons faites par COULIBALY B."* Et dans

les toutes premières règles élaborées par la Sous-commission nationale du dioula pour la transcription orthographique³ on avait décidé d'écrire les tons lexicaux et le ton grammatical. Rappelons que les articles 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de la Décision no 367/C/ENU du 27 février 1973 fixant l'alphabet dioula portaient spécifiquement sur l'écriture orthographique des tons. Leurs contenus étaient stipulés comme ainsi suit :

Article 7 : Les tons hauts sont notés par l'accent aigu et les tons bas par l'accent grave.

Article 8 : Les tons du jula se présentant pour la grande majorité des mots selon un ordre ascendant (simples bas, simples hauts, complexes hauts), il ne sera marqué sur chaque mot que le premier ton haut. Ainsi, ceux qui le précèdent seront bas et ceux qui le suivent seront hauts.

Exemples : [táǵá] --> tága ; [téréme] --> téréme "marchander"

[yùrùgùyùrùgù] --> yuruguyuru "trafic malhonnête"

[ɲinɪga] --> ɲiniga "questionner"

Article 9 : Pour les mots qui n'obéissent pas au schéma évoqué à l'article précédent, les tons seront marqués sur toutes les syllabes.

Exemples : kúnú "hier"; sisàn "maintenant"; sínì "demain"; sálòn "l'an dernier"

Articles 10 : Lorsque tous les tons d'un mot seront bas, ce mot ne portera aucune marque de ton.

Exemples : [sigi] --> sigi ; [mine] --> mine "attraper"

Article 11 : Le substantif défini se caractérisant par le fait qu'il comporte toujours, en plus du ton complexe sur la dernière syllabe, au moins deux tons différents (de registre ou de nature), il suffira pour le reconnaître de mettre en évidence l'existence de ces deux tons. Cette notation amène à doubler les voyelles des substantifs monosyllabiques.

Article 12 : La nasale syllabique est transcrite " n " et porte directement le ton.

Tout cela montre qu'il n'y a pas de vide en ce qui concerne la représentation orthographique des tons du dioula. Et comme le souligne Boubacar DIARRA (1984 : 76-79) les cinq règles suivantes régissaient l'écriture des tons : la règle de la succession des tons, la

³ Voir notamment Commission des langues voltaïques. Sous commission du jula (1974 : 9-10).

français, ou pensons à toutes les complications à dessein qu'on a dans certains systèmes orthographiques. On les maintient néanmoins à cause de leurs différentes fonctions intimement liées à l'histoire et à la nature intrinsèque de la langue.

Nous devrions nous armer de volonté et de courage pour examiner le système d'écriture des tons élaboré dans le cadre du MAPE, cela en vue de l'appliquer. Ce système est précis et économe. L'accent devrait être mis sur la didactique des tons. Pensons à deux langues gur du Burkina, le lyele et le tusian, pour lesquelles on écrit orthographiquement les tons avec succès ; et pourtant le système tonologique de ces deux langues est plus complexe et moins décrit que celui du dioula. Ne pas noter les tons ne serait-il pas endosser une accablante responsabilité vis-à-vis du devenir de nos langues et accroître le fossé entre l'oral et l'écrit ?

Bibliographie

- ACCT, Equipe nationale de Haute-Volta, 1983. Promotion des Langues Manding et Peul. (MAPE). *Julakan sariyasun*. ACCT, 38 p.
- Bouquiaux Luc et M.C. Thomas Jacqueline, 1976. *Enquête et description des langues à tradition orale. I L'enquête de terrain et l'analyse grammaticale*. SELAF. 2^e édition, 258 p.
- BRACONNIER Cassian, 1982. Tons et segments du dioula d'Odienné (Parler de Samatiguila). Thèse 3^e cycle. Grenoble. 497 p.
- Commission nationale des langues burkinabè. Sous-commission nationale du dioula, 1999. *Règles orthographiques du dioula*. Version provisoire. Document réalisé avec le concours financier de la Coopération suisse, 69 p.
- Commission nationale des langues voltaïques – Sous commission du jula. 1974. *Règles de transcription et lexique de base jula*. 1^{ère} édition, 97 p.
- Coulibaly Bakary, (1984). *Le jula véhiculaire de Haute-Volta : phonologie, morphologie, syntaxe et règles de transcription orthographique*. Thèse de Doctorat d'Etat è Lettres et Sciences humaines, Université René Descartes, Paris V.
- Diarra Boubacar, 1984. "Où en est l'orthographe des tons du bambara à la DNAFLA". Mandenkan no 7, pp. 75-83.
- Institut national d'alphabétisation (INA), 1988. *Julakan sariyasun*. A.C.C.T. Ouagadougou, 40 p.
- M.E.N.C. , D.G.E.P.D.A., D.A.F.S. 1979. *Lexique de base jula*. A.C.C.T. Ouagadougou, 123 p.

- Ministère de l'éducation nationale, des arts et de la culture. Institut de la réforme et de l'action pédagogique. Direction des études des programmes et de l'évaluation pédagogique. Service de linguistique appliquée à la didactique des langues. 1984. *Guide de transcription en jula*. Ouagadougou, 50 p.
- Ministère de l'éducation nationale. Institut national d'alphabétisation. (I.N.A.) Recherches appliquées et élaboration des documents didactiques. Cellule jula. 1987. *Lisons et transcrivons le jula*. Ouagadougou, 26 p.
- Ministère du Développement rural. Direction des services de la formation des jeunes agriculteurs. Service pédagogique. Groupe langues. Décembre 1982. *Document pour la transcription du jula*, Ouagadougou, 50 p.
- ORD des Hauts –Bassins. Département de linguistique, Université de Ouagadougou. Coopération suisse. 1986. *Lexique thématique jula-français, français-jula*, 192 p.
- SANOU Jean-François Dafrassi, 1994. "De l'utilité des tons dans la transcription orthographique du jula". Communication au 20^e congrès de la SLAO, 13 p. Non publiée.
- Tera Kalilu, Fritz Goerling et Randall Groff, 1991. *Julakan sebecogo ani a kumadenw sigicogo. Orthographe et grammaire pratiques du dioula*, ILA, SIL, Abidjan, 80 p.
- Waledeku poroze, Bama, Burukina Faso, 1991. *Waledeku siirinw*. Imprimerie de la Savane, Bobo-Dioulasso, 100 p.